



**Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2017**

Compte rendu

Affiché le : 6/07/2017

Le trois juillet deux mille dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le vingt-sept juin deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GAGNE

Étaient présents :

		Présents	Pouvoirs	Absents
Maire	GAGNE JEAN PIERRE	X		
Premier adjoint	DELAVALLE JEAN MARC	X		
Deuxième adjoint	JUILLARD CLEMENCE	X		
Troisième adjoint	PLANET FRANCK	X		
Quatrième adjoint	SIBERT THERESE	X		
Cinquième adjoint	VEDRINE JACQUES	X		
Sixième adjoint	REVERDY MARINETTE	X		
Conseiller municipal	RASO VINCENT	X		
Conseiller municipal	JEAN-PIERRE ROBTON	X		
Conseillère municipale	PAGET CHRISTIANE	X		
Conseiller municipal	MAYET BERNARD	X		
Conseiller municipal	DAMIEN VAUDO	X		
Conseillère municipale	DEMORY ANNETTE	X		
Conseillère municipale	HARMANT PATRICIA			X
Conseillère municipale	CROST SANDRINE	X		
Conseiller municipal	D'ALEO MICHAEL			X
Conseillère municipale	PIGEON AMELIE	X		
Conseillère municipale	CAZEAUX MARINE			X
Conseillère municipale	BEJUY SOPHIE			X
Conseiller municipal	GARCIA RICHARD			X
Conseillère municipale	VIELLARD NICOLE	X		
Conseillère municipale	BERRODIER DANIELLE	X Arrivée à 20h03		
Total		17	0	5

En application de l'article L. 2541-6 du CGCT, Annette DEMORY est désignée secrétaire de séance 16 présents, 16 votants, 20h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Procès Verbal de la séance du 15 juin 2017 est adopté à l'unanimité

Ordre du jour

2017-08-01 Modification du règlement concours des maisons, fenêtres et balcons fleuris

Rapporteur : Marinette REVERDY

20h03 Arrivée de Danielle BERRODIER, 17 présents, 17 votants

Marinette REVERDY, adjointe déléguée à l'environnement, expose à l'Assemblée la difficulté de faire connaître ce concours mis en place en 2014 par la municipalité.

Il a pour vocation à encourager les Loyettains et Loyettaines à concourir à l'embellissement de leur cadre de vie.

Considérant que la formalité de l'inscription peut être dissuasive, elle propose de supprimer l'article 7 du règlement du 7 mai 2015

Franck PLANET demande s'il s'agit d'un manque de communication. Marinette REVERDY explique que la communication a été faite. Pour ce projet, il faut parfois aller chez les habitants pour les solliciter.

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2017-08-02 Cession d'une partie de la parcelle B 1255 au profit de Monsieur Jean-Pierre CORTIAL

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE

Il rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire de la parcelle B 1255 d'une contenance cadastrale de 2054 m².

La configuration de ce tènement est particulière car il y a une bande peu large et orientée à l'arrière de la parcelle qui ne peut être valorisée. Elle est de 192 m².

Les Domaines ont estimé à 45 € le m² or marge de négociation de plus ou moins 20 % soit 54 € à 36 € le m².

Compte tenu que ce terrain n'est pas entretenu et qu'il n'a pas d'utilité pour la Collectivité, il est proposé de le céder aux conditions suivantes :

- Cession pour 5 000 €
- Frais de publicité et d'établissement d'acte à la charge de l'acquéreur
- Frais de bornage à la charge de l'acquéreur

Damien VAUDO précise que ce terrain avait été conservé il y a vingt ans pour avoir un autre accès pour les pompiers. Jacques VEDRINE explique que cette partie du tènement n'a plus d'utilité compte tenu du départ des pompiers dans la ZI de la croze.

Damien VAUDO demande si une sortie sur la cour des ateliers est prévue. Amélie PIGEON répond que cette cession permet à M. Cortial d'agrandir sa propriété sur un terrain qui n'est pas entretenu.

Damien VAUDO dit que c'est un arrangement entre amis, que la Commune n'est pas là pour perdre mais gagner de l'argent. M. le Maire répond qu'il ne peut laisser dire cela car il est toujours juste dans les décisions.

Amélie PIGEON dit que vu la surface aucune autre personne ne se serait portée acquéreuse

Christiane PAGET demande si une autre personne s'est portée acquéreuse. M. le Maire répond que compte tenu de la configuration du terrain aucune autre personne n'est intéressée.

Franck PLANET explique que la spéculation sur un terrain est possible quand celui-ci est bien situé, orienté et desservi ce qui n'est pas la situation du bien en question.

M. le Maire répond que la cession proposée n'est pas bien en dessous de l'estimation des Domaines car les frais de bornage peuvent être valorisés à 2 000 € environ et les frais d'acte (publicité et notaire) à 700 € environ. La cession se ferait donc à 7 700 € soit légèrement supérieure à la fourchette basse de l'estimation des Domaines.

Abstention	0
Contre	1

Pour	16
------	----

2017-08-03 Schéma de mutualisation de la CC de la Plaine de l'Ain

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE

Il explique à l'Assemblée que le schéma de mutualisation a été rendu obligatoire par la loi du 16 décembre 2010 relative à la Réforme des Collectivités Territoriales. Il doit être adopté dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

En 2015, la CCPA a missionné le bureau KPMG pour l'accompagner dans l'élaboration de ce document.

Le projet a été adopté par le conseil communautaire en séance du 1^{er} juin 2017. Il comprend les actions de mutualisation suivantes :

- 1/ développement d'un service externalisé de conseil juridique
- 2/ mise en place d'un service mutualisé pour les enjeux liés aux achats et procédures de commande publique
- 3/ création d'un intranet des mairies permettant une plus grande communication entre les communes membres de favoriser les échanges
- 4/ réalisation d'achats en commun entre les communes
- 5/ organisation de formations communes

Il précise que Loyettes a déjà bénéficié de formation pour ses agents.

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2017-08-04 Approbation du projet "Aménagement de la place des Mariniers" et adoption du plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Jacques VEDRINE

Il rappelle à l'Assemblée que par délibération du 11 mai 2017 elle a validé le programme d'aménagement de la place des Mariniers.

Ce projet est modifié car ce lieu n'a pas vocation à accueillir le marché hebdomadaire.

Il précise que la place n'a jamais été aménagée. De ce fait le stationnement et la circulation sont critiques aux heures des repas. La cohabitation avec les ramassages scolaires (10 bus par jour environ desservant les établissements de Pont de Chéruy, La Verpillère, Dagneux, Villemorieu) qui se stationnent également sur cette place est parfois compliquée.

L'aménagement projeté se fait dans la continuité de la mise en mode doux de la rue du Port située en amont de cette place (travaux réalisés en 2016)

Le programme prévoit la création de places de stationnement, la mise en place d'un sens de circulation au sein du parking et la mise en valeur du monument aux morts. L'aménagement pour les bus scolaires a été réalisé lors des travaux de la rue du Port.

Ce site sera ainsi remis en valeur et pourra redevenir un espace de vie partagé. Il sera également bénéfique aux acteurs économiques puisque des stationnements ordonnés seront mis en place.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit

Objet	Montant HT
Dépenses	
Coût du programme (travaux, études, maîtrise d'œuvre)	91 500 €
Recettes	
FSIL escompté	36 600 €
Département de l'Ain escompté	25 000 €
Autofinancement	29 900 €

Christiane PAGET demande pour quelle raison le marché ne peut se faire sur place. Jacques VEDRINE explique que lors de différentes réunions, il a été convenu que le site n'était pas approprié pour le moment car il est peu visible de la route départementale et que les forains ne souhaitent pas s'y installer.

Thérèse SIBERT intervient pour signifier que cette rédaction est trop restrictive car la place des Mariniers pourrait accueillir un jour le marché hebdomadaire car il y a de l'électricité et des toilettes. Jean-Marc DELAVALLE explique que si le marché est déplacé un jour il faudra une délibération du Conseil Municipal. La décision de ce soir vise à acter que le programme prévisionnel de travaux n'a pas pour objet de faciliter l'accueil du marché mais de créer des places de stationnement organisées et de finaliser l'aménagement du secteur afin de répondre aux besoins des restaurateurs et des différents usagers.

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Objet	Tiers/montant	Date
Contrat de 4 ans de location maintenance d'un copieur pour la bibliothèque municipale	Canon 5 920 € HT pour 4 ans	23/06/2017
Budget annexe de l'assainissement Virement de crédits des dépenses imprévues d'investissement sur l'opération n°36 pour des imprévus : mise à niveau d'un cadre tampon et mise en place d'une signalisation par feux	020 : -450 € 21532-36 : +450	23/06/2017

Annette DEMORY informe le Conseil Municipal qu'elle quitte la région. De ce fait, elle démissionnera à la fin du mois de juillet.

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 21 septembre 2017 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h20

Aucune personne n'a assisté à la séance

Le secrétaire de séance

Annette DEMORY